



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 45 - Personnes en situation de précarité

#### **Proposition de signature d'une Charte portant création d'un Conseil de Solidarité et de Développement Social de la Vallée de la Bruche**

#### **Rapport n° CP/2016/416**

#### **Service gestionnaire :**

I - Mission action sociale de proximité

#### Résumé :

Le Département a initié la création d'un Conseil de Solidarité et de Développement Social dans le cadre du Pacte Social Local de la Vallée de la Bruche. Ce Conseil a pour objet le renforcement, l'harmonisation et l'amélioration des actions menées en faveur des personnes en situation de précarité.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes d'une Charte portant création de ce conseil de solidarité et de développement social, et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer.

Le renforcement de la coordination des acteurs intervenant au plus près des personnes en situation de précarité constitue un enjeu primordial dans un contexte économique et sociétal en pleine mutation.

Ainsi, le Département souhaite déployer sur l'ensemble de son territoire des conseils de solidarité, instances partenariales visant à partager un diagnostic des besoins de la population en précarité et développer les réponses adéquates au plus près de celle-ci.

Cet objectif pourrait être intégré au futur schéma départemental de l'action sociale de proximité.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre défini aux articles L3211-1 du CGCT et L121-1 CASF.

Sur le territoire de l'UTAMS sud, plusieurs conseils de solidarité existent et ont démontré la pertinence et l'efficacité d'un tel partenariat.

Dans le cadre du Pacte Social Local, démarche participative ayant réuni Communes et associations caritatives de la Vallée de la Bruche, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département, est née la volonté commune de créer un Conseil de Solidarité et de Développement Social, afin de renforcer, harmoniser et améliorer les actions menées en faveur des personnes en situation de précarité.

#### **Une instance pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire**

Le Conseil de Solidarité et de Développement Social sera une instance au service des situations portées à sa connaissance ainsi qu'au service de la situation globale du territoire de la Vallée de la Bruche. Pluri-institutionnel et pluridisciplinaire, il doit garantir un regard croisé sur les difficultés rencontrées sur le territoire en termes de précarité.

## **Une instance consultative**

Le Conseil de Solidarité et de Développement Social est une instance de consultation ayant pour but de contribuer à un traitement adapté des situations de précarité des usagers. La décision d'y orienter des situations revient à chaque membre et sera coordonnée par le Département représenté par l'Utams qui en organise l'ordre du jour et l'animation.

Le Conseil se réunira pour l'étude de situations complexes et/ou pour développement de réponses adaptées et communes sur le territoire de la Vallée de la Bruche. Cette instance sera un pôle ressource pour chaque partenaire, un laboratoire d'innovation territoriale et un outil d'aide à la décision nécessaires à la gestion des situations.

## **Engagement des partenaires :**

Les signataires de la charte portant création d'un Conseil de Solidarité et de Développement Social s'engagent à :

- Respecter la charte et ses modalités
- Respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au partage de l'information encadrées par la Loi
- Participer aux différentes instances du Conseil
- Etre force de proposition quant aux situations évoquées lors des instances
- Mettre en œuvre des actions co construites dans la cadre du Conseil de solidarité
- Respecter les modalités de partage de l'information

## **Composition proposé pour le Conseil de Solidarité et de Développement Social**

- Le président de chaque CCAS de la Communauté de Communes ou son représentant
- Les représentants des associations caritatives du territoire, soit :
  - o Les restos du Cœur
  - o L'association Entr'aide Haute Bruche
  - o L'association Caritas Molsheim
  - o L'association Croix Rouge de Rothau
  - o L'association Point d'Appui
  - o L'association Alsace Partage Solidarité
- Un représentant de la CAF du Bas-Rhin
- Les deux Conseillers départementaux concernés
- Les services du Département représentés par un responsable de l'UTAMS et en présence des assistants sociaux et/ ou une conseillère en économie sociale et familiale de l'Utams œuvrant sur le secteur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*Approuve les termes du projet de création du conseil de solidarité et de développement de la Vallée de la Bruche*

*Approuve la charte relative à ce conseil*

*Autorise le Président à signer la charte portant création d'un Conseil de Solidarité et de Développement Social*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY